



Une autre économie (réelle) existe déjà !

La crise financière frappe de plein fouet les institutions financières. Les Etats volent au secours des banques et autres assurances pour empêcher que les conséquences de ces bulles spéculatives ne touchent les épargnants les plus faibles et ne grèvent un peu plus le pouvoir d'achat déjà bien malmené des citoyens.

Assistons-nous à une mauvaise fiction ou toute ceci se passe t-il dans la vraie vie ? Dans l'économie réelle sûrement pas, bien que les dégâts causés par la spéculation financière soient eux bien palpables.

La pression induite par cette exigence financière ne pèse pas uniquement sur le monde du travail mais sur toute l'économie réelle. En effet, les taux de rentabilité exigés ont pour conséquence que le capital est sans cesse poussé à rechercher sa valorisation dans des activités financières supplémentaires. Celles-ci sont souvent désincarnées, externes à la sphère productive.

La mécanique économique et financière actuelle ne fonctionne plus. Nous sommes confrontés au constat de « *la faillite systémique du capitalisme-son incapacité à donner, à lui seul ce que les humains en attendaient : prospérité, activité et croissance.*¹ ».

En Belgique, tous les responsables s'accordent pour réclamer une meilleure régulation du système.

Mais cela ne suffit pas.

Et si la sortie de la crise était ailleurs ? Pourquoi ne pas profiter de cette formidable secousse mondiale, de cette démonstration par le système lui-même des contradictions qu'il recèle pour affirmer qu'il existe une alternative économique ?

La crise rend plus nécessaire que jamais l'invention de nouveaux modèles pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux. C'est sur le terrain que des solutions pragmatiques et efficaces s'élaborent, imaginées par des individus décidés à changer les choses.

Les alternatives économiques façonnées au quotidien par les entrepreneurs sociaux et l'économie sociale démontrent qu'il existe déjà une autre économie. Une économie centrée sur l'humain, sur les besoins des gens et dont le but ne consiste pas à générer du profit pour lui-même mais bien de le réinvestir dans les finalités de l'entreprise ou au service de la collectivité : pour l'emploi, la solidarité locale, la protection de l'environnement, ... Une économie qui loin de provoquer des dégâts environnementaux et sociaux à court terme construit des solutions durables et bénéfiques au plus grand nombre.

¹ Christian Arnsperger, professeur à l'UCL, Carte Blanche, le Soir du 3 octobre 2008.

Ces entrepreneurs sociaux développent des alternatives économiques qui renouvellent les modes de gestion de l'entreprise et mettent en pratique les principes qui animent leur démarche : finalité de services aux membres et à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, gestion démocratique et primauté du travail et des personnes sur le capital dans la répartition des revenus.

Ces entreprises déploient leurs activités dans de nombreux secteurs tels le recyclage et la valorisation de déchets, l'horéca, le tourisme, l'imprimerie, l'agro-alimentaire, les services de proximité, la formation, les nouvelles technologies, le commerce équitable, la finance éthique, la production d'énergie renouvelables, les échanges Nord-Sud, etc.

Ces trente dernières années, par la poursuite de leurs finalités, les entreprises d'économie sociale ont apporté des solutions neuves à des problématiques variées comme le chômage des moins qualifiés, le réchauffement climatique, l'accumulation des déchets, ...

Et surtout, ces entreprises illustrent qu'il est possible et urgent de faire du profit autrement.

Nous devons inverser la logique de la ponction démesurée du profit par l'actionnaire au détriment de la pérennité de l'activité économique et privilégier les modèles qui imposent des limites à la course au profit. Il faut que la plus-value réalisée grâce à l'activité économique d'une entreprise soit modérément distribuée pour rémunérer le capital et davantage réinvestie dans l'entreprise elle-même.

Des outils législatifs existent d'ores et déjà pour encourager leur développement d'un autre modèle d'entreprise. En matière de répartition des revenus de l'entreprise les sociétés à finalité sociale et les coopératives agréées par le Conseil National de la Coopération (CNC) permettent d'offrir des solutions concrètes aux dérives du tout à l'actionariat. Les conditions de cette agrément reprennent en effet les cinq grands principes de la coopération : l'adhésion volontaire, le principe d'égalité ou la limitation du droit de vote aux assemblées générales, la désignation des administrateurs par l'assemblée générale, un dividende modéré servi aux parts sociales (actuellement 6 % net) et une ristourne aux associés.²

Cette autre économie mérite d'être encouragée et soutenue. Sa valeur d'exemple, mais également les plus-values économiques, sociales et environnementales qu'elle dégage nécessite une meilleure prise en compte par nos gouvernants. Des mesures publiques de soutien pour promouvoir cet autre modèle économique qui ne génère pas et, au contraire, prémunit contre les crises du type de celle que nous vivons actuellement. Si il est vain de réparer les erreurs déjà provoquées par le capitalisme financier il est urgent et vital d'anticiper et d'investir pour l'avenir.

Une autre économie existe déjà ! Puisse-t-elle inspirer nos responsables politiques à l'heure où seule leur action sauvera le légitime droit au bien-être de citoyens.

Marie-Caroline Collard

Directrice de Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises (SAW-B)

Le 3 octobre 2008

² Arrêté royal du 8 janvier 1962.